

Les Classiques de la Sorbonne – 1
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

CLAUDE GAUVARD

« *De grace especial* »

Crime, État et société en France
à la fin du Moyen Âge

*Ouvrage publié avec le concours du
Conseil scientifique de Paris 1*

PUBLICATIONS DE LA SORBONNE
2010

Avec la thèse d'État de Claude Gauvard, les Publications de la Sorbonne inaugurent une nouvelle collection en format poche. Ces *Classiques de la Sorbonne* ont pour ambition de rendre plus accessibles des œuvres et des travaux consacrés par l'Université et reconnus comme des textes fondateurs.

Près de vingt ans séparent la publication de la thèse de Claude Gauvard de la présente réédition. Comme le montre le compte-rendu de lecture rédigé par le médiéviste britannique Christopher Allmand pour la *Bibliothèque de l'École des chartes* en 1992 et republié ci-après en guise d'introduction, cette étude sur le crime en France à la fin du Moyen Âge a été non seulement perçue d'emblée comme un tournant majeur dans la connaissance de la société médiévale, de ses pratiques comme de ses représentations, mais aussi comme une rupture méthodologique décisive. Claude Gauvard offrait une nouvelle manière de construire une histoire sociale et politique. Comprendre en effet une société par le prisme d'un type documentaire produit par l'autorité administrative et royale – et jusqu'alors négligé –, la lettre de rémission, constituait un improbable pari.

En rééditant cette œuvre, qui a su marier l'histoire quantitative et l'anthropologie historique, véritable tour de force, les Publications de la Sorbonne tiennent à remercier, avec émotion, Claude Gauvard pour tout ce qu'elle a apporté, au moment même où ses élèves et collègues lui rendent hommage.

Paris, mars 2010

INTRODUCTION*

L'étude approfondie de deux grandes séries, JJ (Trésor des chartes) et X (Parlement de Paris) des Archives nationales permet à Claude Gauvard d'écrire un grand livre sur le crime et ses effets sur la société française pendant le règne de Charles VI. L'auteur nous en présente l'histoire dans le sens le plus large du mot ; son livre est à la fois une étude du crime lui-même (quelles en sont les causes ? où est-il commis ? qui sont les criminels ? pour quelles raisons le sont-ils devenus ?) et des idées sociales et politiques du temps à son sujet. Il est certain que ce travail aura une influence considérable, tant par les méthodes qu'il emploie que par ses conclusions, sur notre compréhension de la société française à la fin du Moyen Âge.

Qu'entend-on par « crime » ? Il y a là d'abord un problème sémantique : l'auteur se préoccupe à plusieurs reprises du choix de mots ou de termes employés à décrire le crime ou la criminalité. *Crimen, delictum, maleficium* et *scelus* se trouvent tous dans le *Digeste*. Mais les mots changent subtilement de sens avec le temps ; ils changent, aussi, en devenant français. *Scelus*, mot employé par les humanistes, signifie un acte avec implications sociales, tandis que *mala* « maux » fait partie d'un vocabulaire plus moral que social. De plus, « compagnon », « larron », « brigand » ont tous un sens différent. L'auteur revient régulièrement sur cette question de mots, soulignant que, comme le vocabulaire tend à distinguer

* Compte-rendu publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1992, vol. 150, n° 2, p. 388-389. Merci à l'auteur et à la Société de l'École des chartes d'avoir autorisé cette republication.

différents degrés de criminalité, la cour réagit différemment selon le mot qui est employé.

L'approche de Claude Gauvard lui permet de placer le crime dans le contexte le plus large. Le crime contre l'individu est souvent un crime de violence, le plus grave étant le viol de la personne, en particulier le rapt, qui s'attaque au mariage vu comme la clef d'une société bien équilibrée ; il n'est donc que rarement pardonné. Le rapt n'est pas seulement une agression contre le corps d'une femme ; il détruit son honneur ainsi que celui de sa famille. « L'honneur est au cœur de la violence », dont il est le redressement. Il peut souffrir non seulement des injures physiques, mais aussi de celles des mots et des gestes de la part de ceux qui tutoient au lieu de vouvoyer, ou qui ôtent le chaperon d'un autre. Rappelons aussi que pendant ces temps de division l'injure politique est, également, bien connue. Quelles que soient les circonstances, l'injure mène souvent à une revanche violente, parfois même à la mort.

Le crime, rappelant la faiblesse de la société contre la violence, est également un affront à la société, le refus de son droit et de son désir de vivre en paix. En temps de guerre, la société souhaite la paix ; les témoignages sont abondants. Ce n'est pas seulement l'absence de guerre qui donne la paix : l'absence de crime rend la société plus calme. Comment la société réagit-elle au crime ? Souvent par la vengeance privée, qui mène à de plus « horribles excès ». Il y a aussi, bien sûr, la réaction « légitime » effectuée au nom et avec l'autorité du roi ; la punition du crime fait sensiblement progresser la légitimation de l'État. Reste une autre méthode, non celle de la punition, mais de la réconciliation. Les registres de la série X^{1c} nous offrent la preuve du succès de cette méthode ; pour un lecteur britannique elle a grand intérêt, car l'arbitrage est

un sujet qui a attiré l'attention des historiens de langue anglaise ces dernières années. Loin d'être signe de faiblesse, l'arbitrage est, au contraire, encouragé ; il permet à la société de résoudre ses propres problèmes au nom de l'État. L'injonction du Christ que les frères doivent se réconcilier porte une puissante leçon sociale à l'Europe du bas Moyen Âge.

Le crime est aussi un affront à l'autorité croissante de l'État. La période montre un changement dans la hiérarchie des crimes, le meurtre devenant petit à petit une forme de lèse-majesté, qui mérite la peine capitale, dans des circonstances de plus en plus ritualistes, puisqu'il est une attaque contre le pouvoir de l'État et de ceux qui le représentent. En même temps l'octroi des lettres de rémission montre que la grâce et la justice, deux qualités idéales du souverain, sont compatibles ; le pardon, lui non plus, n'est pas signe de faiblesse. Au contraire, dans une société chrétienne la grâce et la rémission doivent l'emporter sur la rigueur de la loi, preuve, aussi, de la confiance croissante de l'État à l'égard de son obligation de préserver l'ordre social.

La thèse de Claude Gauvard, dont on peut admirer l'ampleur, la rigueur de l'analyse ainsi que l'appréciation de ce que d'autres disciplines ont à lui offrir, mérite de devenir un travail fondamental dans l'étude du crime et de la criminalité au Moyen Âge et, osons le dire, même aujourd'hui. Il reste à remercier l'auteur, ainsi que ceux qui l'ont soutenue, de nous avoir guidés avec une telle clarté à travers le labyrinthe d'un sujet à première vue si difficile à comprendre et à expliquer.

Christopher ALLMAND
Honorary Senior Fellow, University of Liverpool